

Association des universités de l'Atlantique
Prix d'enseignement distingué et de leadership en éducation, 2019

Date limite de mise en candidature: le mardi 7 mai 2019

Objectif

Le but de ce programme de prix est d'encourager l'excellence en enseignement et en leadership en éducation dans les universités membres de l'AUA en reconnaissant les individus qui sont des modèles de cette excellence et ceux qui contribuent de façon plus générale à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau universitaire.

Descriptions des prix

Jusqu'à trois prix seront décernés annuellement et ce dans les deux catégories suivantes.

1. Prix d'enseignement distingué

Ce prix reconnaît l'excellence en enseignement universitaire au cours de plusieurs années, surtout au niveau du premier cycle.

Une personne désignée pour ce prix aura fait preuve d'engagement envers l'amélioration de l'apprentissage et l'engagement étudiant, d'une approche réfléchie et intentionnelle dans ses pratiques d'enseignement, et de dévouement à l'amélioration de l'enseignement. La liste suivante énumère les caractéristiques importantes de l'enseignement distingué, même si le Comité de sélection est conscient que l'occasion de démontrer toutes ces caractéristiques peut varier selon le contexte institutionnel et que les candidats peuvent également fournir d'autres exemples d'excellence en enseignement:

- démontre une connaissance du processus d'enseignement et d'apprentissage;
- utilise la recherche pour adapter et développer la pratique de l'enseignement et le développement de cours;
- démontre la capacité de susciter l'intérêt de l'apprenant pour le sujet;
- prépare et organise soigneusement ses cours, ses laboratoires, ou ses séances de travaux dirigés;
- développe et communique les résultats d'apprentissage, les exigences de ses cours et les voies vers la réussite;
- invite ses étudiants à atteindre les résultats d'apprentissage et à développer la pensée critique et une habilité à résoudre des problèmes;
- développe des liens avec les apprenants;
- utilise des méthodes d'enseignement et d'évaluation de l'apprentissage qui respectent les besoins d'apprentissage des divers étudiants;
- utilise des méthodes d'évaluation en accord avec les résultats d'apprentissage et les méthodes d'enseignement;
- encourage la participation des étudiants dans le processus d'apprentissage; et
- fait preuve de réflexion sur l'enseignement, par exemple
 - en contribuant à l'avancement des connaissances en enseignement et en apprentissage;
 - en partageant ses connaissances des pratiques optimales par le biais d'ateliers, de présentations ou de publications au sujet de l'enseignement et l'apprentissage; ou
 - en participant à des activités de développement professionnel pour améliorer la pratique de l'enseignement.

2. Prix Anne Marie MacKinnon pour le leadership en éducation

Ce prix récompense un engagement soutenu au cours d'une longue période à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage universitaires, surtout dans l'université du candidat mais peut-être aussi au-delà de celle-ci.

Une personne désignée pour ce prix aura fait preuve de leadership au sein du corps professoral en développant des structures et processus, et en poursuivant des activités qui aident à créer un environnement institutionnel qui favorise et encourage l'excellence en enseignement. Ce qui constitue le leadership en éducation varie d'une université à l'autre. Par exemple, le candidat pourrait avoir:

- participé à l'organisation d'efforts en cours de l'institution visant à améliorer la qualité de l'enseignement qu'elle offre à ses apprenants;
- contribué à l'élaboration d'un programme de prix pour l'enseignement;
- aidé des collègues, officiellement ou officieusement, dans leurs efforts visant à améliorer leur enseignement, par exemple par le mentorat ou la consultation;
- fourni des conseils aux nouveaux membres du corps professoral;
- organisé ou participé activement à des ateliers, des colloques ou des conférences sur l'enseignement universitaire;
- participé à des collaborations visant à développer des méthodes innovatrices d'enseignement;
- participé activement à l'élaboration de programmes ou au renouvellement de programmes;
- développé des programmes d'études et des programmes d'apprentissage (tels que l'apprentissage coopératif, l'apprentissage par l'engagement communautaire, ou des stages de travail) qui profitent à l'ensemble du campus;
- contribué activement aux comités institutionnels dont le travail a créé ou influencé les politiques institutionnelles liées à l'enseignement, l'apprentissage ou l'évaluation;
- participé à des activités avec la communauté qui incorporaient l'enseignement et l'apprentissage, par exemple en parlant à des groupes scolaires, en offrant des séminaires ou des présentations communautaires, ou par la sensibilisation aux problèmes communautaires;
- écrit ou contribué considérablement à l'élaboration de politiques institutionnelles pour l'amélioration de l'enseignement ou de l'apprentissage, par exemple des politiques relatives à l'évaluation de cours, aux conseillers pédagogiques, à l'intégrité académique, etc.; ou
- occupé des rôles de leadership au sein d'organismes régionaux, nationaux ou internationaux consacrés à l'enseignement, que l'emphase soit disciplinaire ou générale.

Étant donnée la grande qualité des candidats, il se peut que simplement répondre aux critères de mise en candidature ne soit pas suffisant pour recevoir un ou l'autre de ces prix. Par conséquent, le Comité encourage les candidats à démontrer non seulement comment ils répondent aux critères, mais aussi comment ils les dépassent.

Admissibilité

1. Les dossiers de mise en candidatures sont acceptés en anglais seulement. L'AUA offre, à ses deux institutions d'enseignement postsecondaire françaises, jusqu'à 2 000 \$ par année pour la traduction, du français vers l'anglais, des dossiers de mise en candidature. Les dossiers originaux en langue française doivent être mis à la disponibilité du président du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA, au besoin. Ce comité agit en tant que Comité de sélection responsable des prix.
2. Les membres du corps professoral à temps plein, à temps partiel, et de durée limitée sont admissibles. Les candidats doivent être membres du corps enseignant, avec une charge normale pour leur discipline, leur niveau ou leur durée de contrat, telle que déterminée par leur institution.
3. Les directeurs de départements qui continuent à enseigner un minimum d'une demi-charge normale d'enseignement sont admissibles.
4. Les administrateurs universitaires, tels que les recteurs, vice-recteurs, doyens et directeurs à plein temps des centres d'enseignement qui n'enseignent pas cette charge minimale et/ou dont le rôle principal inclut le leadership en éducation ou la promotion de l'excellence en enseignement ne sont pas admissibles.
5. Les récipiendaires antérieurs du Prix national 3M d'excellence en enseignement ne sont pas admissibles à une mise en nomination des prix de l'AUA puisque ceux-ci constituent une étape menant à la sélection des prix 3M.
6. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être mis en candidature.
7. Un candidat pour chaque prix peut être choisi selon une procédure établie par l'université. Il n'est pas nécessaire que ce candidat ait reçu une reconnaissance interne de l'université.
8. Une personne ne peut être nommée que pour un seul prix pour une année donnée. Cependant, un récipiendaire de l'un des prix peut être nommé pour l'autre dans une année ultérieure.
9. Les candidats dont les soumissions étaient préalablement infructueuses peuvent soumissionner à nouveau: cela est même encouragé. Veuillez noter cependant que les critères d'attribution peuvent varier d'une année à l'autre alors assurez-vous de la conformité aux directives actuelles.

Procédure de mise en candidature

Date limite pour les soumissions

La date limite pour les soumissions est établie à chaque année et est établi normalement durant la première semaine de mai. Chaque institution membre de l'AUA peut transmettre des candidatures pour les prix pour l'enseignement distingué et/ou de leadership en éducation. Les dossiers des candidats doivent être soumis par le représentant de l'institution sur le Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA. Veuillez consulter la liste des membres du comité, disponible au <http://www.atlanticuniversities.ca/faculty-development-committee/committee-members> .

Catégorie de prix

Chaque université peut présenter un maximum de trois candidats. Deux d'entre eux peuvent être dans la catégorie enseignement distingué et un dans la catégorie leadership en éducation. Tous les dossiers seront examinés dans la catégorie pour laquelle ils ont été soumis, sauf dans les circonstances exceptionnelles suivantes: lorsqu'une institution ne soumet qu'**un seul candidat** et que le Comité de sélection estime que l'autre catégorie serait plus appropriée, la candidature peut être commutée.

Documents à l'appui

Chaque mise en candidature doit être accompagnée de pièces justificatives conformément aux directives de mise en candidature. Veuillez soumettre un fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca).

Le comité **n'acceptera que** les dossiers soumis au secrétariat de l'AUA par le représentant de l'institution au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA.

Comité de sélection

Le Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA agit en tant que comité de sélection responsable des prix.

Annnonce des récipiendaires des prix

En septembre de chaque année, l'AUA publie un communiqué de presse annonçant les récipiendaires du prix d'enseignement distingué et du prix Anne Marie MacKinnon pour le leadership en éducation. Les récipiendaires et leurs invités sont honorés lors d'un déjeuner au cours de la réunion de septembre du Conseil des recteurs de l'AUA. Dans le cadre des événements lors du déjeuner, les récipiendaires sont invités à faire une présentation de 10 minutes sur l'importance d'un enseignement efficace ou du leadership en éducation.

Expo-enseignement des universités de l'Atlantique

Les récipiendaires du prix pour l'enseignement distingué et du prix Anne Marie MacKinnon pour le leadership en éducation sont invités à participer à une session lors de l'expo-enseignement annuel.

Association des universités de l'Atlantique
PRIX D'ENSEIGNEMENT DISTINGUÉ

Directives de mise en candidature 2019

Ce prix reconnaît l'excellence dans l'enseignement au cours d'un certain nombre d'années. Veuillez vous référer aux critères d'attribution et aux exemples sur la première page.

Format du dossier

Le Comité de sélection est conscient que chaque université aura ses propres procédures et critères relatifs aux prix d'enseignement internes et il souhaite respecter ces différences. Les lignes directrices suivantes visent à assurer l'équité et la cohérence dans la présentation des candidatures pour les prix de l'AUA.

Informations importantes concernant le format du dossier

- Le dossier doit être sous forme de fichier PDF.
- Le représentant de l'université au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA est celui qui doit envoyer le fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca) au plus tard le **mardi 7 mai 2019**.
- Les dossiers des candidats ne doivent pas dépasser **20 pages numérotées**. De plus, les éléments suivants sont **nécessaires sans toutefois faire partie** de ces 20 pages:
 - une page couverture indiquant le nom du candidat, son département, son institution et, l'année de la soumission;
 - une table des matières; et
 - des pages de séparation qui identifient clairement chaque catégorie d'éléments de preuve.
- Les dossiers doivent être présentés en **caractères de 12 points** et le contenu descriptif original écrit par le candidat soumis en police de caractères **Garamond** ou **Helvetica**. Veuillez utiliser des **marges standard d'un pouce** tout autour.
- La décision du Comité de sélection sera basée uniquement sur le contenu du dossier de 20 pages et ses annexes. Le dossier **ne doit pas inclure d'adresses Internet** pour des documents à l'appui.

Le Comité n'acceptera pas les dossiers qui dépassent la limite de 20 pages (hormis les annexes requises et le résumé facultatif), ou qui utilisent des caractères de moins de 12 points ou des marges de moins d'un pouce tout autour. Un dossier qui n'est pas conforme à ces directives ou auquel il manque l'une des composantes suivantes ne sera pas considéré.

Contenu du dossier

Le dossier doit présenter un argument convaincant pour l'enseignement distingué en utilisant des preuves issues d'une variété de sources parmi lesquelles le candidat lui-même, les apprenants, les pairs, et des matériaux d'enseignement exemplaire. Les catégories suivantes de preuve et les annexes doivent être présentées dans l'ordre suivant:

Partie 1: Lettre de mise en candidature— Une lettre de mise en candidature résumant les principaux points forts du candidat du point de vue de l'enseignement et ses contributions.

Lorsque la lettre est écrite par une personne désignée autre que le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement, le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement doit approuver la mise en candidature en ajoutant un bref mot au dossier ou en apposant sa signature à la lettre de mise en candidature. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être la personne désignée.

Partie 2: Succès de carrière académique— Un résumé d'une ou deux pages **sous forme de liste ou de CV abrégé** qui met en évidence les principales réalisations de carrière universitaire du candidat dans l'enseignement, le service et la recherche, en mettant l'accent sur les contributions à l'enseignement et à l'apprentissage, telles que le développement de cours, l'introduction de nouvelles stratégies ou technologies d'enseignement, la présentation d'ateliers, ou la publication au sujet de l'enseignement et l'apprentissage.

Partie 3: Philosophie d'enseignement - Une déclaration de philosophie d'enseignement d'une page ou deux. Une déclaration de philosophie efficace démontre le contexte de l'enseignement offert par le candidat et explique les valeurs, principes et objectifs qui sous-tendent les décisions et les actions de cet enseignement. La déclaration devrait illustrer la réflexion et l'apprentissage du candidat par rapport à son expérience d'enseignement et la littérature. La philosophie d'enseignement sert d'ancrage au dossier et représente, pour le Comité, une première compréhension du vécu du candidat, d'où l'importance de son caractère personnel et authentique. Les meilleures déclarations transmettent l'esprit qui anime le candidat et mettent en lumière son apport à partir du document soumis.

Partie 4: Preuves d'excellence en enseignement - Les candidats doivent fournir des preuves variées de la façon dont ils mettent en œuvre leur philosophie d'enseignement. Ces preuves peuvent comprendre les plans de cours, des exemples de leurs stratégies d'enseignement et d'apprentissage les plus efficaces, leur développement et leur utilisation de l'évaluation formatrice de leur enseignement, des activités d'apprentissage qu'ils ont développées, ou des stratégies d'évaluation qu'ils ont utilisées.

Partie 5: Évaluation de cours par les étudiants (ECE) (Voir aussi les annexes)

- a. Un paragraphe qui explique le contexte des évaluations de cours par les étudiants (ECE) de l'université et qui contient les informations suivantes:
 - le bureau responsable (p. ex. prévôt, bureau de planification institutionnelle, etc.);
 - les procédures administratives des ECE (qui les administre, comment les formulaires sont-ils administrés, comment les résultats sont-ils rapportés);
 - la charge normale de cours pour un professeur du département; et,
 - si le candidat a utilisé **une solution de rechange accréditée par l'université** plutôt que la forme standard des ECE de l'université, il doit décrire l'instrument choisi et comment il a été administré. Il doit aussi expliquer pourquoi cette solution a été utilisée.
- b. Un tableau qui contient les informations suivantes:
 - tous les cours dispensés par le candidat durant **les deux plus récentes années** avec charge de cours (donc, excluant les congés sabbatiques et autres, tout en permettant le temps nécessaire à la préparation de dossiers devant être traduits du français vers l'anglais); et
 - le nombre d'étudiants dans chaque cours.

Si le format standard d'ECE de l'université a été utilisé, le tableau doit aussi inclure :

- le nombre d'étudiants qui ont complété les ECE et ce, pour chacun des cours;
- la note moyenne reçue pour **la/les question/s « globale/s »** de chaque cours; et

- le nom et la fonction de celui qui a résumé les données du tableau et la façon dont le tableau a été préparé.
- c. Un paragraphe qui contextualise ou développe les données fournies et qui permet au Comité de sélection de les interpréter. Par exemple, quels sont les tendances et les schémas qui émergent des données? Qu'est-ce qui explique les irrégularités pour un cours particulier? Quelque soit le format d'évaluation de cours utilisé, format institutionnel ECE ou autre, le candidat doit porter une réflexion sur les données et expliquer comment il a tenu compte des commentaires des étudiants pour améliorer son enseignement et l'apprentissage aux étudiants.

Voir aussi les **annexes** pour d'autres exigences quant aux évaluations de cours.

Partie 6: Lettres d'appui — Jusqu'à six lettres d'appui peuvent être incluses, dont trois issues de chacun des deux groupes suivants:

- des étudiants qui ne sont pas présentement inscrits dans un des cours du candidat et qui ne travaillent pas sous sa supervision; et
- des collègues ou pairs ayant une expérience personnelle de l'enseignement du candidat.

Informations importantes concernant les lettres d'appui

- Les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 18 mois auparavant sont acceptées. Pour les soumissions traduites du français vers l'anglais, le accepte les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 24 mois.
- Les membres actuels du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peuvent écrire des lettres d'appui.
- Les lettres devraient donner des exemples précis illustrant les caractéristiques attribuées au candidat.
- Les lettres doivent comporter la signature et l'adresse postale de l'auteur. Si la lettre est sous forme de courriel, le nom complet et l'adresse de l'expéditeur doivent être inclus.
- Étant donné la limite de 20 pages par dossier, il est fortement déconseillé aux candidats d'inclure plusieurs lettres qui répètent les mêmes informations puisque ceci limite la quantité de preuves pouvant être fournies à la partie 4.

Annexes— Les annexes suivantes sont nécessaires **mais ne sont pas comptabilisées** dans la limite de 20 pages par dossier:

- A. Une copie vierge du questionnaire d'évaluation de cours ou l'alternative accréditée par l'université.
- B. Tous les commentaires des étudiants pour **deux** des cours figurant au tableau de la partie 5b. Si les commentaires ne sont pas comptabilisés selon la méthode standard d'ECE de l'université, inclure les commentaires anonymes recueillis d'une autre manière à la fin du semestre. Veuillez indiquer qui a compilé les commentaires et la façon dont ils ont été recueillis, compilés et vérifiés.
- C. Une description d'une page décrivant les deux cours choisis et justifiant ce choix.

Association des universités de l'atlantique
PRIX ANNE MARIE MACKINNON POUR LE LEADERSHIP EN
EDUCATION

Directives de mises en candidature 2019

Ce prix récompense un engagement soutenu à l'amélioration de l'enseignement universitaire en fournissant un leadership dans le développement des structures et des processus institutionnels, et en créant un environnement dans lequel l'excellence en enseignement est valorisée et encouragée. En statuant ce prix, le Comité de sélection cherche des preuves de leadership et d'influence étendue, durable et généralisée au sein de l'institution du candidat et peut-être même au-delà de celle-ci. Veuillez consulter la page deux pour lire des suggestions d'activités de leadership possibles.

Format du dossier

Le Comité de sélection est conscient que chaque université aura ses propres procédures et critères relatifs à ses prix internes, et il tient à respecter ces différences. Les lignes directrices suivantes visent à assurer l'équité et la cohérence dans la présentation des candidatures aux prix de l'AUA.

Information importante concernant le format du dossier

- Le dossier doit être sous forme de fichier PDF.
- Le représentant de l'université au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA est la personne qui doit envoyer le fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca) au plus tard le **mardi 7 mai 2019**.
- Les dossiers des candidats ne doivent pas dépasser **20 pages numérotées**. De plus, les éléments suivants **sont nécessaires sans toutefois faire partie** de ces 20 pages:
 - une page couverture indiquant le nom du candidat, le département, la faculté, l'université et l'année de soumission; et
 - une table des matières; et
 - des pages de séparation identifiant clairement chaque catégorie d'éléments de preuve.
- Les dossiers doivent être présentés en **caractères de 12 points** et le contenu descriptif original écrit par le candidat soumis en police de caractères **Garamond** ou **Helvetica**. Veuillez utiliser des **marges standard d'un pouce** tout autour.
- La décision du Comité de sélection sera basée uniquement sur ce qui est contenu dans le dossier de 20 pages et ses annexes. Le dossier **ne doit pas inclure d'adresses internet** pour des documents à l'appui.

Lorsque la lettre est écrite par une personne désignée autre que le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement, le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement doit approuver la mise en candidature en ajoutant un bref mot au dossier ou en apposant sa signature à la lettre de mise en candidature. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être la personne désignée.

Contenu du dossier

Le dossier doit fournir des preuves convaincantes provenant d'une variété de sources qui démontrent le leadership en éducation soutenu et omniprésent du candidat. Les catégories de données suivantes doivent être présentées, dans l'ordre indiqué:

Partie 1: Lettre de mise en candidature — Une lettre de mise en candidature écrite par le recteur, le vice-recteur à l'enseignement ou une personne désignée de l'université décrivant les principales contributions du candidat en matière de leadership en éducation ainsi que les effets et les résultats de ses activités de leadership.

Lorsque la lettre est écrite par une personne désignée autre que le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement, le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement doit approuver la mise en candidature en ajoutant un bref mot au dossier ou en apposant sa signature à la lettre de mise en candidature. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être la personne désignée.

Partie 2: Succès de carrière académique— Un résumé d'une ou deux pages sous forme de liste ou de CV abrégé qui met en évidence les principales réalisations de carrière universitaire du candidat (en enseignement, en recherche et en service administratif), en mettant l'accent sur les contributions à l'enseignement, à l'apprentissage et au leadership en éducation.

Partie 3: Philosophie de leadership en éducation— Une déclaration d'une à deux pages du candidat décrivant sa philosophie de leadership en éducation, et comment cette philosophie a été mise en œuvre. Dans la déclaration, le candidat doit expliquer « le leadership en éducation » dans son contexte (discipline, institution ou collectivité). Cette déclaration fournit au candidat l'occasion d'exprimer le raisonnement pour lequel il a amélioré l'enseignement et l'apprentissage en général en dépassant la pratique d'enseignement personnel habituel.

Partie 4: Preuves de réalisation en leadership en éducation— Les candidats doivent fournir des preuves variées de la façon dont ils ont mis en œuvre leur philosophie de leadership en éducation. Ces preuves peuvent inclure des documents ou des échantillons de matériaux créés par les candidats. Elles devraient non seulement décrire les activités de leadership des candidats, mais aussi mettre en évidence leurs influences, impacts et effets.

Partie 5: Lettres d'appui— De trois à six lettres d'appui écrites par des collègues ou pairs détaillant la participation active du candidat en matière de leadership en éducation à l'université (et peut-être au-delà) et la valeur durable et les résultats de ce leadership. Le Comité accepte les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 18 mois auparavant. Pour les soumissions traduites du français vers l'anglais, le Comité accepte les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 24 mois.

Les membres actuels du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peuvent soumettre des lettres d'appui.